

INCROYABLE... mais sans doute pas complètement vrai !!!!

Mgr TISSIER de Mallerais bientôt “semper idem” ???? !!!!!

Par Pierre Legrand.

Chers lecteurs, la réalité dépassant souvent la fiction il faut que d'urgence je vous livre ce scoop : **Mgr Tissier vient de faire un sermon dans lequel il déclare que les rites conciliaires d'ordination ne sont pas catholiques !!!**

Sans doute vient-il d'étudier *Pontificalis Romani* et *Rore Sanctifica* !!!!...

Il n'est jamais trop tard pour bien faire....quoique....

En cette fin des temps et le pouvoir des démons s'accroissant, nous allons en effet assister à de plus en plus de prodiges, y compris cléricaux !

Dans son sermon, Mgr. expose très clairement le rôle de consécrateur du prêtre. Ce qui lui fait affirmer non moins nettement que **le rite conciliaire d'ordination n'est pas catholique.**

Ce qui remet en cause beaucoup de choses dans les rapports avec Rome et son “personnel”. Il n'y a donc pas seulement des mariages nuls... Il y a aussi des ordinations invalides. Difficile de dialoguer après cela. C'est le "schisme" à court terme...s'il n'était déjà consommé depuis près de quarante ans !

« **Le pape encourage l'erreur.** » Cette phrase terrible a été prononcée hier mercredi 29 juin, par Mgr Bernard Fellay, supérieur de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X (FSSPX). Un pas de plus vers le rejet de la main tendue par le Vatican.

Mgr Fellay ajoute que « **la Fraternité Saint-Pie X prie et fait pénitence pour que le pape ait la force de proclamer intégralement la foi et la morale.** » Ce qui sous-entend que le “**pape François**” ne le fait pas !

Bien entendu Rome minimise tous ces propos et le sieur Guido Pozzo secrétaire de la Commission Pontificale « *Ecclesia Dei* » juge que Mgr Bernard Fellay adopte simplement une attitude « attentiste ».

Il est bien sûr non interdit de rire...

Comme nous devons plus que jamais raison garder et préserver notre boîte crânienne des coups de chaleur qu'ils viennent de Rome ou... d'ailleurs, je serai tenté de vous dire, chers lecteurs, que ce nouveau **leurre fraternel** ne nous déstabilisera pas, d'autant que nous attendons que Mgr Fellay confirme officiellement, au nom de la FSSPX tout entière, les propos de Mgr Tissier sur l'**INVALIDITÉ DES ORDINATIONS SACERDOTALES** ! Et puis que serait cette reconnaissance...(très) tardive si elle ne s'accompagnait d'une déclaration vigoureuse de dénonciation de l'**imposteur** qui joue les Pontifes romains...?

Et il faudra aussi parler de l'**INVALIDITÉ DES SACRES DES “ÉVÊQUES”** au sein de la secte œcuménique et marrane... On est donc loin du compte !

Mais assez parlé ! Je vous livre *in extenso* ce dernier sermon de Mgr Tissier de Mallerais.

P. Legrand.

Sermon de Mgr Tissier de Mallerais le 29 juin 2016 à Écône



Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Monseigneur le Supérieur Général,

Monseigneur,

Mes chers confrères dans le sacerdoce,

Chers ordinands,

Bien chers fidèles,

C'est avec une grande joie que nous allons entreprendre cette ordination des nombreux ordinands nous souvenant de cette belle parole de Saint Pie X « Tout instaurer dans le Christ » spécialement par le sacerdoce catholique.

La fête de saint Pierre et saint Paul, que nous fêtons aujourd'hui, a cette belle oraison que je vous invite à méditer : « Dieu qui avez consacré ce jour par le martyre des apôtres Pierre et Paul, donnez à votre Église de professer les enseignements dont elle a reçu les prémices par la prédication de ces saints apôtres ». De professer *entièrement* les enseignements qu'elle a reçus par la prédication des saints apôtres, la Foi catholique et c'est dans ce but que nous allons ordonner ces diacres et ces prêtres.

Le prêtre, véritable médiateur entre Dieu et les hommes

Le prêtre, chers amis, n'est rien d'autre que le médiateur entre Dieu et les hommes, *Mediator Dei et hominum*. Certes Notre-Seigneur Jésus-Christ seul est médiateur de rédemption par sa croix, mais le prêtre institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ est l'instrument du Christ-Prêtre pour appliquer la Rédemption aux âmes par la bouche, le cœur, les mains du prêtre s'élève la prière de l'Église vers Dieu. Cette prière de louange, de supplication, s'élève des fidèles par le prêtre essentiellement. Le prêtre est médiateur d'intercession. Et en retour la grâce divine va descendre sur les fidèles, sur les hommes, par le cœur, par les paroles, par les mains, par les gestes du prêtre. Ainsi le prêtre est vraiment médiateur de Dieu et des hommes, réconciliateur de Dieu avec les hommes et offrant tout spécialement par la grande prière du saint sacrifice de la messe les expiations, les supplications et obtenant la propitiation de Dieu envers les pécheurs.

Ce double rôle ascendant et descendant de la médiation du prêtre de toute votre vie de prêtre, chers ordinands, est exprimé très bien dans l'encensement des oblats à l'offertoire de la messe. Le prêtre va commencer par tracer trois signes de croix sur les oblats, c'est à dire le calice rempli du vin et la patène sur laquelle repose l'hostie. Il trace trois larges signes de croix avec l'encensoir « *Incensum istud ad te benedictum ascendat ad te domine et descendat super nos misericordia tua* ». Il prononce ces paroles : que cet encens béni par vous monte vers vous Seigneur, et donc la fumée de l'encens monte à ce moment-là au-dessus des oblats pour exprimer la prière, la grande prière de Notre-Seigneur sur la croix, la supplication de Notre-Seigneur sur la croix pour les hommes pécheurs.

Et ensuite l'encensoir va tracer trois cercles concentriques autour des oblats : « *Et descendat super nos misericordia tua* », trois gestes d'enveloppement comme si la miséricorde de Dieu venait nous envelopper tous ensemble, tout entier, pour exprimer que va descendre, alors, par l'action du prêtre la grâce, le pardon, la miséricorde de Dieu, la vraie miséricorde qui suppose le regret des fautes et la pénitence du pécheur.

Donc c'est bien dans cet esprit catholique du sacerdoce comme médiateur entre Dieu et les hommes que je vais vous ordonner, chers ordinands.

Récemment, oh il y a trois ans, une enquête fut faite par les médias, dans un pays d'Europe réputé fervent dans la foi des catholiques. Et c'était un interrogatoire sur la piété du prêtre, pour savoir qu'elle était la piété du prêtre aujourd'hui. Et l'on interrogeait sur la prière du prêtre puisque le prêtre est précisément l'homme de la prière et de la grâce. Et on leur posait la question : combien de temps, avec quelle régularité priez vous, vous ~~prêtre catholique~~, de l'~~Église catholique~~ ? Et le résultat du sondage fut que 42 % des ~~prêtres~~ de ce pays ne prient même pas une fois par jour, et même moins que cela, et certains ne prient pas du tout. 42 % des ~~prêtres~~ de ce pays. Telle est la situation de l'~~Église~~, du ~~sacerdoce~~ aujourd'hui.

On posait la question : avec quelle régularité allez-vous vous confesser, vous les ~~prêtres~~ qui avez aussi besoin de recevoir le ~~sacrement~~ de pénitence ? Et la réponse fut que 54 % se confessaient une fois par an ou moins, ou moins...

C'est vous dire donc que le prêtre comme l'homme de la grâce et de la miséricorde a disparu de l'horizon de l'Église. Telle est la situation actuelle du ~~sacerdoce~~ et donc combien il est urgent que la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**, qui a eu cet héri-

tage de l'Église, par **notre vénéré fondateur**, communique cet idéal et même cette réalité catholique du sacerdoce médiateur et sanctificateur des âmes, du prêtre homme de la prière et de la grâce. Et que la Fraternité prenne tous les moyens opportuns aujourd'hui, vu la situation de l'Église, pour transmettre à tous les prêtres de l'Église, cette vérité du sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la réalité du Christ Prêtre et Roi, la communiquer à toute l'Église.

Cette nature du prêtre comme médiateur me semble très simplement illustrée dans la cérémonie d'ordination sacerdotale.

Par l'onction des mains du prêtre, par la tradition du calice et de la patène, et par la deuxième imposition des mains accompagnée du pouvoir d'absoudre les péchés. Or ces trois rites sont accomplis à la fin de l'ordination, quand les ordinands sont déjà prêtres par l'imposition silencieuse des mains de l'évêque et la préface consécratoire. Ils sont déjà prêtres. Néanmoins l'Église insiste, par ces trois rites secondaires, pour préciser quelle est la nature du pouvoir du prêtre.

Et tout d'abord l'onction des mains, si belle, si significatrice. Le prêtre n'est plus un homme comme les autres, il est un consacré puisqu'il reçoit l'onction de ses mains. En oignant les deux mains de l'ordinand et de l'ordonné, le prêtre prononce ces paroles : « Consacrez et sanctifiez, Seigneur, par cette onction et notre bénédiction ces mains afin que tout ce qu'elles béniront et consacreront soit consacré et sanctifié au nom du Seigneur ». Désormais par vos mains, chers candidats au sacerdoce, vous accomplirez des merveilles, vous allez consacrer et sanctifier. Consacrer à la messe, bien entendu, en tenant le calice qui va devenir le calice du Précieux Sang, en tenant la patène qui va devenir la patène qui soutient Notre-Seigneur Jésus-Christ, son corps immolé. Vous allez donc consacrer la sainte Eucharistie, renouveler sacramentellement le sacrifice de la croix. Et vous allez sanctifier les âmes par vos mains, par toutes les bénédictions de l'Église, par le baptême, par la sainte communion que vous allez donner.

« Le prêtre est un homme d'éternité, qui ne vit pas seulement dans le temps mais dont le sacerdoce a des effets éternels ».

Or, bien chers fidèles, cette merveilleuse onction des mains du prêtre a été truquée par l'Église conciliaire depuis 46 ans. **Paul VI** a institué d'autres paroles, qui ne parlent ni de consécration, ni de sanctification. C'est pourquoi nous gardons précieusement ce trésor de ces prières de l'ordination.

Deuxième rite, c'est le rite de la présentation au jeune prêtre du calice et de la patène, avec des paroles très claires : « Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu ». Ces paroles vous ne les trouvez pas dans les autres parties de l'ordination. Nulle part. C'est dans ce rite secondaire que vous trouverez la précision ultime de ce qu'est le sacerdoce que vous allez recevoir. Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice, et il continue, « et de célébrer des messes tant pour les vivants que pour les morts au nom du Seigneur ». De célébrer des messes, c'est bien clair, tant pour les vivants que pour les morts.

Non pas seulement un sacrifice de louange pour les vivants mais aussi le sacrifice d'expiation et de propitiation pour les âmes du purgatoire dont on ne parle plus dans l'Église aujourd'hui. Votre sacerdoce est un sacerdoce qui a des effets dans l'éternité, non seulement sur la terre mais au ciel pour faire entrer des âmes au ciel et au purgatoire pour délivrer les âmes.

Monseigneur Lefebvre nous disait : **« Le prêtre est un homme d'éternité, qui ne vit pas seulement dans le temps mais dont le sacerdoce a des effets éternels ».** (Souligné par moi P.L.)

Or, cette belle prière a été truquée, encore une fois, par l'Église conciliaire, le nouveau rite d'ordination où l'évêque présente le calice et la patène, avec le vin et l'hostie oui, en disant simplement : « Recevez les dons des fidèles pour les offrir à Dieu ». Alors qu'est-ce que c'est ? Vous recevez les dons des fidèles pour les offrir à Dieu ? C'est tout ? Nous ne recevons pas le don des fidèles, nous recevons le don de Dieu qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ immolé sur la croix, pour l'offrir à nouveau à Dieu son Père. Voilà la vérité ! Nous ne pouvons pas, évidemment, accepter ce nouveau rite d'ordination truqué qui fait peser des doutes sur la validité de nombreuses ordinations selon le nouveau rite.

Et enfin le troisième beau rite, secondaire il est vrai et pourtant si important, le pouvoir d'absoudre les péchés. Le prêtre dit ceci à l'ordinand, en déployant sa chasuble pour signifier que désormais il va pouvoir exercer son sacerdoce et toutes ses fonctions de prêtre, il lui dit : « Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ». Les belles paroles de Notre-Seigneur aux apôtres le jour de Pâques, le soir du jour de Pâques, quoi de plus beau ? D'exprimer ce pouvoir, que les jeunes prêtres ont déjà reçus par l'imposition des mains silencieuse et la préface c'est vrai, mais l'exprimer de façon explicite que le prêtre a le pouvoir de remettre les péchés. Vous me direz, mais Dieu seul peut remettre les péchés. Précisément le prêtre est l'instrument de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour remettre les péchés.

Or bien chers fidèles cette prière, ce rite de transmettre le pouvoir de remettre le péché, a été simplement supprimé du nouveau rite de l'ordination. Il n'en est plus question. Donc ce nouveau rite d'ordination n'est pas catholique. Et donc nous continuerons bien sûr fidèlement à transmettre le sacerdoce réel et valide, et valide, par le rite traditionnel de l'ordination sacerdotale.

Je terminerai, chers fidèles, en vous invitant à invoquer la Très Sainte-Vierge Marie, son Cœur Immaculé qui ne peut qu'avoir grande pitié pour la détresse de l'Église et de Rome actuelle, afin qu'elle nous aide à transmettre le flambeau, à prêcher clairement la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu vrai Roi et vrai prêtre, à ce sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ auquel nos futurs prêtres d'aujourd'hui vont participer par la grâce de Dieu, ainsi soit-il.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Ainsi soit-il.

Mgr Bernard Tissier de Mallerais

Sources : Sermon audio Écône/La Porte Latine du 30 juin 2016

La transcription et les intertitres sont de la rédaction de La Porte Latine